

	<h2 style="color: #0056b3;">Aide aux ligues et comités régionaux</h2>	
	<h3 style="color: #0056b3;">Thème : Sport</h3>	
	<b>Objectif stratégique</b>	<b>Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie</b>
	<b>Mission</b>	<b>Favoriser la pratique sportive et encourager la performance</b>
	<b>Territoire</b>	<b>Normandie</b>
	<b>Type d'aide</b>	<b>Subvention</b>

### CONTEXTE / INTRODUCTION

---

Les ligues et comités régionaux contribuent au dynamisme et à la structuration du sport en Normandie. La Région a la volonté d'affirmer et de conforter les ligues dans leur rôle de ressource, de coordination et de développement des pratiques sportives sur le territoire.

### OBJECTIFS

---

La Région déploiera des conventions de partenariat avec les ligues régionales. Elles auront pour objectif de favoriser l'élaboration de projets structurés et adaptés aux spécificités et besoins du territoire.

### BENEFICIAIRES DE L'AIDE

---

Les ligues et comités régionaux des fédérations sportives agréées.

### CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE

---

Pour bénéficier de ce partenariat, les ligues devront établir un état des lieux de leur discipline et définir un projet associatif sur la durée de l'olympiade.

Les actions qui découlent de ces projets pourront être accompagnées en fonctionnement et/ou en investissement par la Région.

## MODALITES D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

---

Le formulaire de demande est accompagné des informations et/ou pièces suivantes :

- Budget prévisionnel
- Composition du bureau ou du conseil d'administration en exercice
- Comptes annuels N-1 certifiés
- Rapport d'activité de la dernière saison ou compte rendu d'AG
- Devis relatifs à l'acquisition de matériel envisagée (obligatoire pour toute demande en investissement)
- RIB
- les engagements pris en matière de communication sur le financement régional (pour les demandes de subvention transmises sous format papier l'annexe à l'article 6-5 Communication du Règlement des Subventions Régionales)

Procédure d'instruction du dossier :

Le projet associatif sera établi pour la durée de l'olympiade et donnera lieu à une convention pluriannuelle de partenariat. Une convention financière précisant le montant de l'aide sera établie chaque année.

Une évaluation sera menée chaque année sur la base d'un dossier à transmettre en décembre et d'un entretien avec le service.

- L'instruction des dossiers est faite par les services de la Région, suivie d'une décision d'attribution d'un financement par la Commission Permanente du Conseil Régional avant notification par le Président de Région ;
- Une convention est établie entre la Région et le bénéficiaire ;

## MODALITES DE PAIEMENT

---

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement régional des subventions en vigueur.

## EN SAVOIR PLUS

---

Décisions fondatrices : Assemblée plénière du 3 avril 2017

Contacts :

**Direction Jeunesse et Sport**

Chargée de projet Sport : Mathilde SILLARD – [mathilde.sillard@normandie.fr](mailto:mathilde.sillard@normandie.fr)

Chargée de gestion : Magalie LECHATREUX – [magalie.lechatreux@normandie.fr](mailto:magalie.lechatreux@normandie.fr)

Tél : 02 31 06 89 39